

tales y tiennent mordicus, mais ils pensent qu'on mettra au moins deux ans avant de publier les règlements pour l'administrer. Nous aurons donc le temps de voir si cette mesure va donner les résultats escomptés.

J'espère que personne ne déposera immédiatement une demande de certificat d'obtention pour des semences de céréales. Qu'ils demandent autre chose dont ils pensent avoir un besoin urgent. Même le premier ministre se plaint à dire de temps à autre: si ce n'est pas brisé, inutile de le réparer. Le secteur des obtentions végétales du Canada est l'un des meilleurs au monde. Nous avons les bonnes sortes de variétés en temps opportun pour régler la plupart des problèmes.

Quand nous échangeons des variétés il y a bien des années, j'ai visité la Yougoslavie, la Pologne, la Hongrie, la France et l'Angleterre, et nous avons pu facilement échanger du matériel génétique avec les gens de ces pays-là. Qui le gouvernement pense-il leurrer? Ils veulent imposer une restriction à la vente de nouvelles variétés végétales afin de faire de l'argent. Je n'ai rien contre cela. Pourquoi devrions-nous les laisser faire, si nous avons déjà le meilleur système au monde? Je ne comprends pas très bien, mais essayons. Mais s'ils font de l'argent, quelqu'un va payer et vous savez qui: les agriculteurs.

Le temps est on ne peut plus mal choisi pour imposer des coûts additionnels à l'industrie agricole qui est si durement touchée par la guerre des subventions que se livrent l'Europe et les États-Unis. Malheureusement, le gouvernement a une idée fixe et nous n'avons qu'à attendre la suite des événements.

• (1510)

Je tiens à répéter ce que le sénateur Fairbairn a dit: prouvez-nous que c'est une bonne affaire pour le Canada, sinon la situation va s'envenimer.

Une voix: Bravo!

Le sénateur Olson: Je crains fort que cela ne soit pas bon pour le Canada.

Oubliez un instant ce que cela peut coûter aux agriculteurs. Cela compliquera les choses parce que lorsque Agriculture Canada trouvait une nouvelle variété, avant de l'enregistrer, le ministère était obligé de la tester dans suffisamment de zones géographiques pour s'assurer qu'elle était supérieure à tout ce qui s'y cultivait jusque là. Une nouvelle variété devait subir des tests de résistance aux maladies là où elles étaient répandues, à la sécheresse dans les régions exposées à ce fléau et tout le reste. Sans cela, Agriculture Canada ne l'enregistrait pas. Maintenant, comment se passeront les choses? Des gens voudront absolument faire enregistrer leurs plantes. Si une nouvelle variété de blé, pour prendre cet exemple, n'est pas à première vue différenciable d'autres variétés, ils abaisseront la qualité du blé. Nous ne pourrions alors plus vendre par catégories—ce qui nous coûtera cher.

Je voudrais que les honorables sénateurs comprennent bien, parce que dans toutes leurs déclarations, le gouvernement et ses porte-parole ont fort opportunément négligé de mentionner cet aspect. En outre, si notre système actuel n'était pas excellent, je suppose que nous pourrions compter sur les obtenteurs du secteur privé. Mais ce n'est pas le cas. Nous avons en ce moment le meilleur système du monde. Je sais que certaines personnes comptent empocher de l'argent avec le nouveau système. Laissons-les essayer, mais n'oublions pas que nous devons être vigilants pour les empêcher de détruire un sys-

tème qui a été extrêmement utile et profitable à l'agriculture canadienne.

Des voix: Bravo!

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

PROJET DE LOI DE CRÉDITS N° 2 DE 1990-1991

TROISIÈME LECTURE

L'honorable C. William Doody (leader adjoint du gouvernement) propose que le projet de loi C-75, Loi portant octroi à Sa Majesté de crédits pour l'administration publique fédérale pendant l'exercice se terminant le 31 mars 1991 soit lu pour la troisième fois.

(La motion est adoptée et le projet de loi, lu pour la troisième fois, est adopté.)

LA LOI DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

PROJET DE LOI MODIFICATIF—DEUXIÈME LECTURE

L'ordre du jour appelle:

Reprise du débat sur la motion de l'honorable sénateur Asselin, C.P., appuyé par l'honorable sénateur Ottenheimer, tendant à la deuxième lecture du Projet de loi C-52, Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu et certaines lois connexes.—(*L'honorable sénateur Bosa*).

L'honorable Peter Bosa: Honorables sénateurs, je suis content de pouvoir participer au débat sur le projet de loi C-52. Je tiens tout d'abord à féliciter mon collègue, le sénateur Asselin, qui a réussi à nous donner une explication détaillée d'une mesure pourtant très complexe.

Le projet de loi C-52 compte environ 100 pages. Il apporte une série d'amendements à la Loi de l'impôt sur le revenu et à d'autres lois connexes et ces amendements sont écrits dans une langue très technique et très aride. Je me contenterai de parler brièvement du but de cette mesure en utilisant des termes à la portée des profanes, et j'expliquerai ensuite ce que ce projet de loi tente de réaliser.

Le nombre de personnes âgées augmente de plus en plus chaque année au Canada. Toute réforme des pensions doit donc prévoir des mesures pour assurer la retraite de ces gens et pour permettre à d'autres d'économiser en prévision de leurs vieux jours. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont arrêté certaines mesures, plus précisément le Régime de pensions du Canada et le Régime des rentes du Québec, et une série d'allègements fiscaux qui favorisent certains types de régimes enregistrés d'épargne-retraite.

Pour avoir une certaine idée de l'importance des divers programmes de retraite, vers la fin des années 80, presque 12 millions de cotisants avaient versé plus de 7 milliards de dollars au RPC et au RRQ. Presque 5 millions avaient contribué pour près de 14 milliards de dollars à des régimes parraînés par l'employeur et près de 3,5 millions avaient investi 9 milliards de dollars dans des régimes enregistrés d'épargne-retraite. Ces statistiques datent du 31 décembre 1987.

Le traitement fiscal des épargnes versées dans différents régimes enregistrés d'épargne-retraite est devenu fort complexe au fil des ans. Cet état de choses est attribuable en partie